

- No. 67... ROBERTSON, WM.—Réponse à une adresse demandant copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujet de William Robertson, écrivain, maître de poste au village de Lanark, et concernant sa démission comme tel. (*Pas imprimée.*)
- No. 68... ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Message transmettant, pour l'information de la Chambre des Communes, les documents relatifs à l'union projetée de l'île du Prince-Édouard avec le Canada.
- No. 69... CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Documents relatifs à la dette contractée par la "Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada" avec l'ancienne province du Canada, comme affectant le chiffre de la dette publique de cette province imputable aux provinces d'Ontario et de Québec.
- No. 70... TABAC :—Réponse à une adresse demandant un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en Canada durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise, ainsi que la quantité produite durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception. (*Pas imprimée.*)
- No. 71... FARRAN'S POINT, MAÎTRE DE POSTE DE :—Réponse à une adresse demandant certains papiers concernant la démission du maître de poste à Farran's Point. (*Pas imprimée.*)
- No. 72... SERVICE POSTAL, INDES OCCIDENTALES :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements des Indes Occidentales anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays ; aussi copies de toutes soumissions ou offres pour l'accomplissement de ce service.
- No. 73... PÊCHE A LA LIGNE DU SAUMON :—Réponse à une adresse du 1er courant demandant un état des rivières concédées par le gouvernement dans la province de Québec avec le privilège exclusif d'y faire la pêche à la ligne du saumon, indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence ainsi accordée.
- No. 74... SEIGNEURIE DE MINGAN :—Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement, ou quelqu'un des ministres, et certains acquéreurs de la seigneurie de Mingan, au sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe Saint-Laurent en face de la dite seigneurie ; aussi copie de tous ordres en conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession. (*Pas imprimée.*)
- No. 75... PÉNITENCIERS :—Cinquième rapport annuel des directeurs des Pénitenciers du Canada, pour 1872.
- No. 76... IMMIGRATION :—Réponse (en partie) à une adresse demandant un état indiquant comment la somme accordée aux gouvernements locaux des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Anglaise, a été dépensée ; aussi copie des règlements faits par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la colonisation des établissements d'Hellerup et de Kincardine, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.
- No. 77... ÎLES DANS LE SAINT-LAURENT :—Réponse à une adresse demandant copie de toutes les patentes émises pour les îles ou des parties d'île dans le Saint-Laurent, en front ou formant partie du comté de Leeds ; un état indiquant toutes telles îles ou parties d'île vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs ; toutes telles îles ou parties d'île qui ont été louées ; toutes les personnes qui ont demandé à acheter, louer ou occuper aucune des dites îles ou parties d'île ; les dates et les noms des parties ; aussi copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou à louer aucune des dites îles ou parties d'île. (*Pas imprimée.*)
- No. 78... Réponse à l'ordre de la Chambre, demandant un état indiquant le montant dépensé, durant la dernière année fiscale, pour des annonces du gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux publics de la Puissance ; le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent a été payé ; aussi le montant payé pour abonnements, et pour quels journaux.